

576

17. OCT 1923

du Liège. — 1923

Troisième année, N° 29

Publication hebdomadaire

Le numéro : 75 centimes

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 12 octobre 1923

## Sommaire :

L'Église en Belgique et les problèmes de l'heure présente	Mgr J. Laminne
Jocrisse à Jersey ou les propos d'un pied de table	José Vincent
Petit essai sur la mentalité russe par un Occidental catholique	Léopold Levaux
Les Semaines économiques préface des États-Généraux	Georges Legrand
Les idées et les faits : Chronique des idées : M. l'abbé Fleur et le Visage des mots, par Edouard Ned, J. Schyrgens. — Le problème de la natalité. — France.	

## La Semaine

\* *Le gâchis allemand n'est pas près de finir. Il n'y a qu'à attendre. La nécessité de vivre acculera, tôt ou tard, les Allemands à d'énergiques mesures. Entretemps il n'y a qu'à « tenir » ce que l'on tient et à éviter d'être dupes. Il faut rendre aux Allemands le service de leur faire voir les choses telles qu'elles sont.*

*Lord Curzon redoute le morcellement de l'Allemagne. Il se trompe. Même pour l'Angleterre, une Prusse isolée sera un grand bien. Et puis, ce n'est pas la politique française qui a déchiré l'Allemagne,*

*mais la politique de Berlin, mal conseillé par Londres! Le Reich s'est suicidé... heureusement d'ailleurs puisqu'à Versailles on avait commis la faute de le laisser vivre.*

\* *Le British Empire siège à Londres. Faut-il redouter pour l'avenir du monde un empire « sur lequel jamais le soleil ne se couche » ? Non. L'unité du British Empire est à peine une union d'intérêts. L'Empire britannique est avant tout une grande association commerciale sans âme commune et sans idéal commun.*

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas  
de  
meilleur  
**CHOCOLAT**  
que  
**DUC**

**CHOCOLAT**



**DUC ANVERS**

**MARQUES :**

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

Application générale de l'électricité

**A. CORMOND**

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

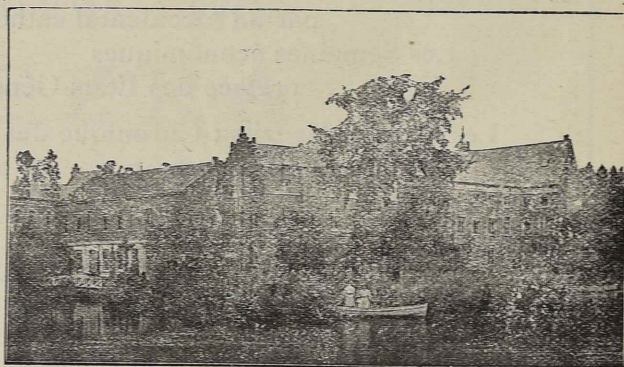
**PARQUETS**

**JULES DE WAELE**

Rue Saint Hubert  
Woluwe St-Pierre

Téléph. : 32194

**Institut S<sup>TE</sup>-ANNE**



DIRIGÉ PAR LES

**SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR**

*situé dans un coin du pays brabançon*

à **HOEGAERDE (près Tirlemont)**

*au sein d'un rillon choqué par la nature  
entouré d'un parc de 7 hectares*

SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE

SECTION DES LANGUES MODERNES

Chaque élève jouit d'une chambre garnie

**Prix de la Pension : 1800 francs**

# L'Église en Belgique et les problèmes de l'heure présente<sup>(1)</sup>

Les problèmes qui méritent d'être appelés *les problèmes de l'heure présente*, ce ne sont pas toujours ceux dont on parle le plus ou qui passionnent davantage l'opinion. On voit parfois la tempête se déchaîner dans un verre d'eau : les temps d'équilibre instable que nous vivons sont particulièrement propices à l'écllosion de ce phénomène. Pourtant les grands sujets de préoccupation ne nous font pas défaut, tant dans la situation intérieure du pays que dans la politique internationale. Il y a notamment un ensemble de problèmes qui sont, dans l'ordre naturel, les plus graves de tous, tant par les relations qu'ils ont avec toutes les autres questions intéressant la société qu'à cause de la manière pressante dont ils se posent à notre époque et parce qu'ils concernent l'existence même de l'ordre social. Ce sont les problèmes sociaux. Ils finiront — je n'en doute pas pour ma part — par dominer toutes les autres questions d'intérêt temporel : je dis d'intérêt temporel et pas seulement d'intérêt matériel. Ils sont par excellence *les problèmes de l'heure présente*.

C'est la préoccupation de ces questions sociales qui vous réunit dans ce Congrès pour jeunes gens catholiques qui, parce que jeunes, avez à un titre spécial conscience de porter la responsabilité de l'avenir et, parce que catholiques, voulez trouver dans les principes religieux, en même temps qu'un encouragement à vous préoccuper des problèmes sociaux, les lumières qui vous aident à les résoudre.

La tâche qui m'échoit répond à ce noble souci. Je dois vous parler de l'œuvre accomplie en matière sociale par l'Église catholique en vertu de sa mission divine, particulièrement dans notre pays. En essayant de faire tenir ce vaste sujet dans les limites d'une conférence, je ne pourrai pas faire davantage que d'en esquisser les parties principales, en vous laissant le soin d'étudier de plus près les points qui pourraient spécialement vous intéresser.

\* \* \*

La question sociale, en effet, offre bien des aspects différents. Au point de vue qui nous occupe, on peut utilement, nous semble-t-il, en distinguer trois. Le problème social est posé d'abord par l'effort d'ascension des classes sociales et plus particulièrement de la classe ouvrière. Les ouvriers ont réclaté l'égalité politique par l'institution du suffrage universel, et ils l'ont obtenue. Ils cherchent à augmenter leur force et à diminuer leur dépendance en s'unissant en syndicats. Ils travaillent à améliorer leur situation économique et à avoir leur part dans la direction de l'industrie. Ces revendications rencontrent des oppositions ; et même si on les approuve dans leur généralité, on peut les trouver contestables dans les détails et les réalisations pratiques. Et voilà le problème ou plutôt les problèmes posés.

Un autre aspect de la question sociale, et qui, aux yeux de certains, la résumerait même tout entière, est constitué par la production et surtout par la répartition des richesses matérielles. Comment doit être organisée la production ? Doit-elle être réglée, et de quelle manière ? Que faut-il faire pour qu'elle réponde aussi exactement que possible aux besoins ? Quelle règle faut-il adopter pour la répartition des richesses produites par l'industrie sous toutes ses formes ? Le capital a-t-il comme tel droit à une partie des bénéfices, et quelle est cette part ? D'après quels principes et dans quelles proportions doit-on rémunérer le travail de direction, le travail intellectuel et le travail

manuel ? Autant de questions qui sont à présent discutées aujourd'hui et qui constituent certainement un des côtés les plus passionnants de la question sociale.

Enfin, Messieurs, quiconque jette un coup d'œil, même superficiel, sur la société contemporaine, ne peut manquer d'être frappé de la crise que traverse le principe d'autorité. La démocratie politique, en rendant le gouvernement dépendant de la foule, a incontestablement affaibli l'autorité dans la société civile. Le succès de Mussolini, même en supposant qu'il ne soit pas éphémère, est sans doute un triomphe ou du moins un succès de l'autorité, mais ce succès est dû précisément à une réaction violente contre l'impuissance scandaleuse du Gouvernement italien précédent en face des pires désordres, impuissance qui a mis un instant l'Italie en danger de subir le sort de la Russie. C'est d'ailleurs dans presque tous les domaines que le joug de l'autorité est supporté avec impatience ; trop souvent ce n'est qu'en rechignant qu'on exécute ses ordres. L'autorité est pourtant la clef de voûte de la société. Le Christ, parlant de l'apôtre auquel il se proposait de confier l'autorité dans son Église l'appela *le rocher* sur lequel l'édifice de l'Église serait bâti. La crise de l'autorité est donc une crise sociale des plus graves.

Or, Messieurs, au triple point de vue que nous venons d'indiquer, l'Église a un rôle à jouer dans la solution du problème social. Et même ce rôle est double à raison de la double mission de l'Église. L'Église est en effet un organisme d'enseignement et un organisme de travail. Elle parle et elle agit. Cet enseignement et ces œuvres ont pour but la fin surnaturelle de l'Église qui est la sanctification des âmes et leur salut éternel. Aussi l'Église n'enseigne-t-elle pas les sciences profanes, mais la vérité religieuse révélée. Le but final de ses œuvres n'est pas la prospérité temporelle, mais les richesses surnaturelles, les trésors qui ne périssent pas.

L'œuvre par laquelle débute l'action de l'Église sur les âmes, c'est le baptême. Ainsi le Christ a résumé la double mission de l'Église, lorsqu'il a dit à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ».

La doctrine religieuse révélée se compose elle-même de deux parties : l'une comprenant les vérités d'ordre théorique auxquelles on donne plus spécialement le nom de *foi*, l'autre des vérités d'ordre pratique, qu'on désigne sous le nom de *mœurs*. C'est dans ce sens que le Concile du Vatican, définissant le magistère infaillible du Pape, lui assigne pour objet « la doctrine sur la *foi* et les *mœurs* ». Or, les mœurs sont non seulement individuelles, mais encore sociales. L'Église ayant à enseigner la morale a donc nécessairement une doctrine sociale.

\* \* \*

Cette doctrine sociale de l'Église comprend d'abord un enseignement sur la nécessité, la nature et l'organisation essentielle de la société. Il est d'autant moins nécessaire d'y insister qu'elle a été rappelée à l'attention des fidèles par l'encyclique *Immortale Dei* de Léon XIII, et par l'encyclique *Quod Apostolici Muneris* du même Pape. Les points fondamentaux de cette doctrine sont : que Dieu a créé l'homme pour vivre en société et que c'est dans la société seulement qu'il peut atteindre le développement normal de ses facultés et réaliser pleinement aussi bien sa destinée terrestre que sa destinée éternelle ; que l'autorité est un élément essentiel de toute société ; que celle-ci est un organisme dans lequel les différents membres ont une mission différente et sont subordonnés les uns aux autres. Ainsi apparaissent les limites dans lesquelles on doit admettre l'égalité

(1) Conférence donnée à la Quatrième Semaine Sociale pour Universitaires catholiques.

de tous les hommes, qui est d'ailleurs une doctrine d'origine chrétienne. Ces principes se trouvent en tête de la *Charte fondamentale de l'Action Populaire chrétienne*, promulguée par Pie X le 18 décembre 1903.

Eh bien, Messieurs, pour combattre efficacement l'anarchie qui veut supprimer l'autorité, pour remédier à la crise de l'autorité dont nous parlions tout à l'heure, il faut commencer par affirmer hautement et mettre en lumière la doctrine sociale que je viens de résumer. C'est en vertu de ces principes qu'il faut exiger l'obéissance à l'autorité et combattre la doctrine de l'égalité absolue des hommes comme une utopie néfaste. Vous voyez dès lors l'importance du rôle que remplit ici l'Église comme organisme doctrinal, le service qu'elle rend à la société, la contribution essentielle qu'elle apporte à la solution de la question sociale.

Cette même doctrine de l'Église sur l'organisation sociale et sur le rôle de l'autorité trace les limites que ne peut pas franchir l'effort d'ascension d'une classe sociale déterminée. Il faut que cet effort respecte aussi bien dans les sociétés particulières, par exemple dans les différentes industries, que dans la société civile, la nature même de toute société qui comporte une subordination de fonctions, l'exercice du commandement et l'exercice de l'obéissance.

Je ne veux ici prononcer aucune condamnation sommaire de revendications qui tendent à associer l'ouvrier à la direction de l'industrie ; ce sont là des questions très complexes que nous n'avons pas à résoudre ici. Je dis seulement que, sous peine de détruire l'industrie, il faut y reconnaître pratiquement le rôle de l'autorité et que, si l'on veut être sage, de même qu'il faut confier les diverses formes du travail manuel à ceux qui sont capables de l'exécuter, de même il faut confier le commandement à ceux qui sont capables de commander. Il résulte encore de la même doctrine de l'Église que l'ascension de la classe ouvrière ne peut pas tendre à la dictature de cette classe. L'histoire contemporaine de la Russie nous montre à la fois comment cette faute a été commise et comment elle a été châtiée. De par sa nature, l'autorité doit être exercée pour le bien de la société tout entière ; à cet égard elle ne peut être le monopole d'aucune classe sociale ; et elle doit se conformer dans ses actes aux règles de la justice distributive. L'autorité entre des mains incapables ou criminelles devient un fléau au lieu d'être un bienfait.

\* \* \*

Un côté important de la question sociale, disions-nous, c'est le problème de la production et de la distribution des richesses. L'une et l'autre doivent être régies par les lois de la justice d'abord, ensuite par les lois de la charité. Je dis de la justice d'abord, non pas que cette vertu soit plus importante que la charité, mais parce que cette partie du problème social est la matière propre de la justice commutative, c'est-à-dire de la justice proprement dite. Or, Messieurs, l'Église a une doctrine et une doctrine très précise tant en matière de charité qu'en matière de justice. Elle est obligée d'avoir cette doctrine, parce que le Christ a chargé ses apôtres d'enseigner aux hommes à observer tout ce qu'Il leur avait ordonné, c'est-à-dire en premier lieu le décalogue. Voilà donc un nouvel aspect de l'intervention non seulement légitime, mais nécessaire de l'Église dans la question sociale. Quiconque connaît un peu la théologie morale catholique, sait la grande place qu'y occupe le traité de la justice et du droit dont une partie importante est le traité sur les contrats. Ne citons que l'une ou l'autre question tout à fait actuelle : vous savez tous, j'en suis sûr, Messieurs, le soin avec lequel les théologiens catholiques traitent du droit de propriété, du juste prix des choses, du juste salaire et, plus récemment, de la légitimité des grèves. Ce sont là des questions sociales au premier chef. Je sais bien qu'on traite également ces questions en droit civil, mais on se borne, du moins en général, à les traiter au point de vue de la législation civile. Je crois ne pas me tromper en disant que les théologiens et les philosophes catholiques sont seuls ou à peu près à examiner ces questions au point de vue du droit pur et encore plus sont-ils à peu près seuls à les traiter au point de vue de la révélation.

Je sais bien que les solutions données par les théologiens en ces matières ne sont pas toujours parfaitement concordantes, ni par conséquent certaines ; mais du moins sont-ils d'accord sur les principes et sur les conclusions principales, et lorsqu'il s'agit de points discutés, ils rendent le grand service d'attirer l'attention sur les questions qu'ils agitent et de préparer par la discussion les solutions définitives.

\* \* \*

Comme application des préceptes de la charité à la question sociale, je me contenterai de signaler l'opposition entre la morale catholique

et la doctrine ainsi que la pratique de la lutte des classes qui transforme la société en un champ de bataille où le succès s'obtient en mettant l'adversaire hors de combat. Seul le principe de la collaboration des classes est conforme à la morale chrétienne. Cela n'exclut pas qu'il y ait sur des points particuliers opposition entre les intérêts d'une classe et les intérêts de l'autre : il en est ainsi au contraire nécessairement au moment précis où il s'agit de partager les bénéfices, mais cette opposition d'intérêts n'est ni générale, ni radicale et elle ne doit pas être résolue par la lutte, mais par l'entente ; non par la violence, mais par l'application des principes de la justice, de l'équité et de la charité.

\* \* \*

Il résulte des préceptes généraux de la morale catholique cette vérité : importante que l'effort d'ascension de la classe ouvrière, comme d'ailleurs le mouvement ascensionnel de la société tout entière, ne doit pas se matérialiser ; que s'il a légitimement pour but les avantages économiques et la richesse matérielle, il faut pourtant que la recherche de ces biens d'ordre inférieur ne détourne pas l'attention de l'homme de la recherche des biens d'ordre spirituel, mais qu'au contraire elle y soit subordonnée. *Quærite primum regnum Dei*. Toutes les classes de la société ont, aujourd'hui surtout, besoin de se rappeler cette vérité.

\* \* \*

La mission doctrinale, en matière sociale, dont nous venons de parler, l'Église l'a remplie par la bouche des derniers Pontifes qui ont occupé la chaire de Saint Pierre.

C'est avec raison qu'on a appelé l'encyclique *Rerum Novarum* la charte de l'économie sociale catholique. Même un simple résumé de ses enseignements dépasserait le cadre de cette conférence. Contentons-nous de rappeler que deux préoccupations principales dominent l'enseignement de ce document pontifical : la première est l'amélioration du sort moral et matériel de l'ouvrier par l'application des principes de justice et de charité, la seconde est l'établissement et la consolidation de la paix sociale par l'entente et la collaboration des patrons et des ouvriers. Il ne suffit pas que d'une part les ouvriers, d'autre part les patrons se syndiquent pour défendre leurs intérêts propres, il faut de toute nécessité, pour asseoir solidement la paix sociale, que les syndicats ouvriers et patronaux prennent contact, se mettent d'accord pour résoudre les litiges, se concertent pour assurer la prospérité de l'industrie à laquelle ils sont intéressés autant les uns que les autres, réalisent enfin des associations stables de manière à instaurer, en les adaptant au temps présent, les corporations du moyen âge, c'est-à-dire l'organisation de la profession tout entière : ouvriers et patrons.

\* \* \*

La mission doctrinale dont les Papes se chargent pour toute la catholicité, l'Église de Belgique l'a remplie pour notre pays.

D'une manière solennelle dans le Concile de la province ecclésiastique belge, qui s'est tenu à Malines, à l'initiative et sous la présidence de S. E. le Cardinal Mercier, les 13 et 14 août, les 26, 27 et 28 oct. 1920.

Le titre XI des Actes du Concile est consacré à affirmer les principes fondamentaux de la société civile, sa nécessité, son caractère organique, la fin qu'elle doit se proposer, le rôle indispensable de l'autorité. Le titre XII traite des devoirs de l'autorité et des devoirs des citoyens, surtout des devoirs d'ordre politique. Le titre XIII parle du droit d'association au sein de la société civile. A la suite de l'encyclique *Rerum Novarum*, le Concile y enseigne que le droit d'association dérive de la nature de l'homme et doit donc être non seulement respecté mais encore protégé par l'autorité civile. Après avoir remarqué que les associations ainsi constituées au sein de l'État sont soumises aux lois morales, le Concile affirme dans le décret 120 la responsabilité qui incombe à tous les membres et notamment les devoirs qu'ils ont de ne confier la gestion de l'association qu'à des hommes ayant à cœur d'observer les lois morales, et d'exiger que les administrateurs rendent compte de leur gestion. Cette règle, dit le Concile, doit être surtout rappelée en ce qui concerne la sollicitude à laquelle ont droit les ouvriers et les autres hommes qui sont au service des sociétés anonymes.

Le décret 121 enseigne qu'il est défendu de faire partie d'associations qui combattent les principes catholiques ; pour ce motif, il n'est pas permis, régulièrement, de s'affilier aux syndicats socialistes. Quant aux syndicats neutres, on n'y adhèrera que faute de mieux, à raison d'un avantage notable et après avoir pris l'avis d'hommes compétents.

Le Concile recommande les associations qui s'appuient sur les prin-

cipes évangéliques et tout particulièrement les syndicats ouvriers et les ligues d'hommes exerçant la même profession. Il trace les règles que ces associations doivent observer pour conserver leur caractère chrétien (décret 124); il recommande de rechercher des formes de contrat permettant à tous ceux qui collaborent à une industrie de devenir propriétaires d'une partie du capital, de telle sorte que la distance entre les classes sociales soit diminuée (n. 5); il indique comme étant un élément essentiel de la paix sociale les accords conclus entre tous ceux qui concourent à la production et s'étendant même aux consommateurs (n. 6).

Le décret 125 enseigne d'une part qu'il n'est pas permis d'user de violence physique ou morale pour forcer les citoyens à faire partie de syndicats ou de ligues, d'autre part qu'il peut exister parfois une véritable obligation de faire partie de ces associations.

Nous avons dit que le problème social de la production et de la répartition des richesses doit être résolu conformément aux lois de la justice et de la charité. Le Concile de Malines consacre à la pratique de ces deux vertus le titre VI de la Section morale.

Il y traite notamment du juste prix, du salaire minimum et du juste salaire (décret 65). Le décret 67 parle des grèves dans les termes suivants : « On n'est pas obligé de tenir ses engagements à l'égard de celui qui viole ceux qu'il a lui-même contractés; il n'est pas défendu à celui qui a subi un dommage de récupérer son bien en s'indemnisant lui-même, pourvu qu'il prenne les précautions nécessaires, mais l'injustice subie ne donne pas le droit de causer un dommage positif qui ne serait qu'un acte de vengeance privée. Quant aux grèves qui sont la cessation concertée du travail par un grand nombre d'ouvriers, elles sont nuisibles non seulement aux patrons, mais aux ouvriers eux-mêmes; elles sont contraires à l'intérêt de la communauté et sont fréquemment l'occasion de violences et de troubles. Dès lors, de même que les guerres entre les nations, les grèves ne peuvent être décrétées légitimement que quand, après mûre délibération, il n'apparaît pas d'autre moyen de remédier à un mal ou de conquérir un bien qui soient en proportion avec le prix qu'il faudra y mettre. Il faut réprouver absolument les grèves qui ont pour but de provoquer des troubles politiques. Il faut blâmer aussi et condamner comme des crimes contre la patrie la plupart des grèves politiques, à moins qu'elles ne soient vraiment nécessaires pour obtenir la satisfaction d'exigences tout à fait légitimes. »

« Les grèves entreprises pour extorquer des concessions injustes sont contraires à la justice, par la fin qu'elles poursuivent. D'autres sont injustes par la forme qu'elles prennent : ce sont celles qui emploient des moyens de coaction injustes à l'égard de tiers, celles qui s'accompagnent de vols ou qui impliquent la cessation du travail avant les délais prévus par les contrats ou par la loi, à moins que, dans ce dernier cas, la grève ne soit le seul moyen de faire cesser un abus contraire à la justice. »

L'Église belge ne s'est pas contentée de proclamer la doctrine sociale catholique; elle travaille aussi à répandre cette doctrine, à la faire connaître par tous ceux qu'elle intéresse.

Les évêques ont organisé l'enseignement social aussi bien dans leurs séminaires qu'à l'Université de Louvain. C'est à Louvain aussi qu'a été installée, par les soins du Secrétariat général des œuvres sociales, l'École Supérieure Centrale de formation sociale, sous la direction du R. P. Perquy, O. P. Un enseignement du même genre se donne à Bruxelles, par les soins du Secrétariat général des syndicats féminins. Les cercles d'études sociales se multiplient sous l'impulsion du clergé. Sous les auspices du Secrétariat général des œuvres sociales, paraissent deux grandes revues sociales, l'une flamande : *De Gids op Maatschappelijke Gebied*; l'autre française : *Les Dossiers de l'Action Catholique*. Il a été constitué à Bruxelles un Bureau central de documentation sociale. Chaque année, les Semaines sociales, tant françaises que flamandes, donnent l'occasion d'étudier et de discuter l'une ou l'autre question de principe ou de réalisation pratique.

Saluons ici avec sympathie une initiative patronale catholique; l'*Union d'action sociale chrétienne* qui se propose d'étudier la solution des questions sociales à la lumière des principes catholiques, de faire connaître les conclusions de ces études et d'en provoquer la réalisation pratique, de faire ainsi petit à petit pénétrer les idées chrétiennes dans la pratique industrielle.

Il nous faut enfin signaler une œuvre sociale de premier ordre, qui relève à la fois de la mission doctrinale de l'Église et de son rôle d'action : c'est l'enseignement professionnel organisé par l'autorité religieuse. L'ensemble des écoles professionnelles catholiques représente un effort considérable et qui a été couronné d'un magnifique succès. Ces écoles techniques sont au nombre de plus de quatre cents, sans

compter les écoles ménagères, dentellières et autres qui s'adressent à la jeunesse féminine. Près de vingt mille jeunes gens suivent les cours des écoles professionnelles catholiques. A l'initiative de l'Épiscopat belge, elles se sont fédérées sous le nom d'Université libre du Travail. La puissance de cet organisme naissant s'est affirmée brillamment à la récente exposition de l'enseignement professionnel à Gand et au Congrès qui s'y est tenu. Quoique entrepris avec l'assistance des pouvoirs publics, l'enseignement professionnel catholique impose aux autorités religieuses des dépenses très grandes en personnel et en argent. En faisant cet effort, l'Église de Belgique s'est sans doute proposé de préserver et de confirmer les convictions et les sentiments religieux des jeunes ouvriers, mais aussi de seconder de la manière la plus efficace l'effort d'ascension de la classe ouvrière et en outre de donner aux jeunes gens une formation sociale conforme aux principes catholiques.

Je pense en avoir dit assez, Messieurs, pour vous convaincre que l'Église catholique a largement rempli dans notre pays sa mission doctrinale en matière sociale, et aussi qu'il est du devoir de tous les catholiques qui s'intéressent aux questions sociales de prendre connaissance de ses enseignements.

\* \* \*

L'Église, disions-nous, est aussi un organisme d'action. Cette action qui s'exerce en vue du bonheur éternel de ses membres est multiforme. Elle consiste notamment à organiser la pratique des vertus chrétiennes. Au point de vue qui nous intéresse il importe de signaler l'organisation au sein de l'Église du respect de l'autorité. On a dit que l'Église catholique est la grande école du respect. Au point de vue social, elle donne un exemple particulièrement important en ce temps de crise de l'autorité, par la manière dont elle fait respecter dans sa vie propre le principe d'autorité.

Aucune autorité n'est entourée du respect de ceux qui lui sont soumis comme le sont les chefs de l'Église catholique, le Pape, les évêques et même les pasteurs des paroisses. Alors que, dans la société civile, le respect des lois se réduit de plus en plus à la crainte du gendarme, les catholiques du monde entier observent les lois de l'Église et obéissent à l'autorité religieuse, qui n'a aucun moyen matériel de forcer l'obéissance. Disons-le bien haut, l'Église catholique donne par son organisation même une très haute leçon sociale.

L'Église organise aussi la pratique de la charité : elle s'est toujours intéressée au bonheur temporel de ses ouailles, elle a notamment toujours favorisé l'effort d'ascension des travailleurs manuels. Les historiens nous apprennent comment, sous son influence, le sort des esclaves s'est amélioré, l'affranchissement s'est développé et finalement l'esclavage lui-même a disparu. Au Moyen Âge, le servage était plus doux sous la crosse qu'aïlleurs; les corporations ouvrières, les gildes de métiers avaient un caractère religieux en même temps qu'économique, et elles ont toujours joui de l'aide bienveillante de l'autorité religieuse. Il ne faut donc pas s'étonner de voir l'Église susciter et favoriser l'organisation des corporations modernes qui sont les syndicats chrétiens.

Sur ce point encore l'Église de Belgique n'a pas failli à sa tâche. Citons en premier lieu, comme preuve de son activité, cette vaste ligue de paysans qui s'étend principalement au pays flamand où elle porte le nom de *Boerenbond* : association puissante à caractère nettement catholique. Tout le monde sait la part prépondérante que le clergé a prise à sa fondation et à ses progrès. Le bien qu'elle a réalisé dans la classe si intéressante des travailleurs agricoles est inestimable. D'autres organismes agricoles catholiques existent dans les provinces wallonnes.

Quant aux ouvriers industriels, ils sont organisés en syndicats chrétiens. Ce sont encore des prêtres, désignés à cet effet par les évêques, qui sont les chevilles ouvrières de la mise en marche de ces syndicats et qui leur servent de conseillers moraux. Je ne m'attarderai pas à donner des détails sur cette organisation qui s'étend sur la Belgique tout entière. Elle forme une fédération puissante, à la tête de laquelle se trouve le R. P. Rutten.

L'Église a de multiples raisons de s'intéresser à ces organismes et d'en provoquer la création, et en le faisant, elle est tout à fait dans son rôle. Elle manifeste par là, nous venons de le dire, l'intérêt traditionnel qu'elle porte à l'effort d'ascension de la classe des travailleurs.

Mais, il y a autre chose : surtout dans une société où les doctrines socialistes ont de nombreux adeptes et où beaucoup de groupements ouvriers font profession d'adhérer à ces doctrines et de chercher à les réaliser, il importe que soient constitués dans la classe ouvrière des organismes qui adhèrent expressément à la doctrine sociale catho-

lique, et qui se proposent de travailler à la traduire en pratique. Il importe aussi que les ouvriers puissent s'affilier à des syndicats qui protègent leurs intérêts professionnels et où ils ne courent pas le risque de perdre la foi : l'on sait en effet que, malgré les protestations officielles de neutralité en matière religieuse, les Maisons du Peuple sont des centres actifs de propagande antireligieuse.

Voilà de nombreuses et graves raisons qu'a l'Église de s'intéresser aux œuvres ouvrières et qui légitiment son action sociale.

Les œuvres sociales catholiques ont donc un caractère mixte. Elles poursuivent un but économique : la défense d'intérêts matériels. Il y a beaucoup de moyens légitimes différents de réaliser ce but. Dans le choix entre ces moyens divers qui ne lésent point la morale catholique, les œuvres sociales sont indépendantes de l'autorité religieuse. A ce point de vue, qui est économique et non religieux, les prêtres peuvent intervenir dans ces œuvres suivant leur compétence, par voie de conseil et d'encouragement, mais il ne leur appartient pas d'en prendre la direction, si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles et à certaines conditions que la prudence impose. C'est de cette manière que le Concile de Malines, par les décrets 319 et 134, détermine le rôle du clergé dans les œuvres à but économique. C'est également ainsi que le dévoué secrétaire général du *Boerenbond*, M. le Chanoine Luytgaerens, définit le rôle des prévôts ecclésiastiques (*Het Godsdienstige in onze Boerengilden*, p. 10). Lorsque le prêtre, pour des raisons exceptionnelles, est amené à prendre la direction d'une œuvre sociale au point de vue économique, il n'agit pas en vertu de l'autorité que lui confèrent son caractère et sa mission. Il accomplit simplement un acte de charité.

Mais, outre l'avantage matériel, les œuvres sociales chrétiennes se proposent comme but la mise en pratique de la doctrine sociale de l'Église. A cet égard, ces organismes doivent reconnaître l'autorité ecclésiastique qui est représentée auprès d'eux par leurs directeurs. Ceux-ci sont donc leurs conseillers moraux et les interprètes autorisés de la morale sociale catholique.

\* \* \*

En proclamant les droits de l'Église en matière sociale, nous n'entendons pas nier les droits de l'État, ni le rôle des sciences profanes. Surtout dans les questions de détail, notamment en ce qui concerne l'organisation du travail et sa rémunération, plusieurs solutions différentes des problèmes sociaux peuvent être en harmonie avec les principes catholiques et le sont effectivement. C'est à la Sociologie, à l'Économie politique et aux sciences connexes, et non pas à la Théologie, qu'il appartient de rechercher quels sont les possibilités de réalisation, les avantages et les inconvénients de chacune de ces solutions. Il y a là un vaste champ d'investigations théoriques et surtout d'observations pratiques qui est le terrain propre de ces sciences.

L'État, surtout l'État moderne qui fait profession de neutralité et proclame la liberté des opinions, n'est pas un organisme enseignant. Mais s'il appartient à l'Église seule de définir les principes de la morale sociale, il appartient à l'État de légiférer en matière sociale conformément à ces principes. C'est son droit et son devoir. Les organismes sociaux, gildes, coopératives, mutuelles, syndicats, sont spécifiés par la fin économique qu'ils poursuivent et sont donc soumis à cet égard à l'autorité civile. La législation sociale est encore en formation ; il y manque notamment des lois délimitant les droits et les devoirs des syndicats et édictant des sanctions pour réprimer les abus. Notre Code pénal contient un article punissant celui qui arrête la marche d'un train, mais on n'y a pas trouvé de disposition permettant de punir une association qui arrête la marche de tous les trains, met la perturbation dans toute la vie économique du pays et cause des dommages par centaines de millions.

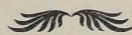
Il faudrait commencer par déterminer le statut des syndicats. Les hommes compétents déclarent que la législation actuelle sur les unions professionnelles est notablement insuffisante, aucun syndicat ne répondant à la conception prévue par la loi. Après avoir donné un statut aux syndicats, il sera nécessaire de légiférer sur leurs responsabilités, leurs droits et leurs devoirs. Espérons que l'État, conscient de sa mission, ne tardera pas trop à remplir cette lacune. Il sera, en le faisant, tout à fait dans son rôle. Quant aux législateurs catholiques, ils prendront à cœur de faire pénétrer dans la législation les principes chrétiens de justice et de charité.

La manière plus ou moins satisfaisante dont cette législation sociale sera élaborée dépendra évidemment de la composition des Chambres législatives, et voilà qu'apparaissent les relations entre le problème social et le problème politique, sujet à coup sûr très intéressant et très important, mais que nous n'avons pas à aborder ce soir.

Messieurs, j'ai hâte de conclure. L'Église par sa doctrine, par ses œuvres, par celles qu'elle fonde, suscite, encourage ou soutient, remplit un rôle de première et essentielle importance en matière sociale. Ce rôle lui incombe en vertu de sa mission. Dans notre pays en particulier, les différentes formes de cette activité sociale se sont déployées largement.

A cette mission qu'accomplit l'Église, correspond un devoir chez les catholiques : c'est de reconnaître pratiquement le droit qu'a l'Église de remplir le rôle social que nous avons esquissé. Les enfants de l'Église doivent donc d'abord accueillir avec docilité l'enseignement de leur Mère en matière sociale comme en toute autre ; ils doivent ensuite faire de cet enseignement la règle de leur conduite tant publique que privée. Il est du devoir de ceux-là particulièrement qui s'intéressent pratiquement à la solution des questions sociales, ou qui par leur situation, ont un rôle social à remplir, de se pénétrer des principes de la morale sociale catholique et d'en poursuivre la réalisation suivant les moyens et les influences dont ils disposent. En matière sociale, nous l'avons vu, l'Église catholique, en Belgique notamment, enseigne et travaille ; nous devons écouter, accueillir et méditer ses enseignements et l'aider dans son travail. C'est dans cette voie seule que peut se trouver la solution juste et pacifique des problèmes de l'heure présente.

J. LAMINNE,  
Evêque auxiliaire de Liège.



## Jocrisse à Jersey

ou

### les propos d'un pied de table

Veillot, implacable, mais juste, nous présenta jadis dans le raccourci expressif de sa formule bien connue : *Jocrisse à Patmos*, la plus large caricature qui se puisse voir de Victor Hugo vaticinant sans trêve tout au rebours du bon sens. En son livre *Les Tables tournantes de Jersey*, M. Gustave Simon, bien plus cruel encore que Veillot, nous a présenté à son tour et sans le vouloir un *Jocrisse à Jersey*, semblablement radotant avec l'imprévue collaboration d'un pied de table. En changeant d'île, hélas ! notre homme n'améliora point sa manière de penser. Cela n'est pas pour nous surprendre.

Après l'orgueil, en effet, ce qu'il y eut toujours de plus démesuré dans Victor Hugo fut la naïveté. Rappelez-vous, à ce propos, ses piteux oracles sur l'imminente paix mondiale, sur la toute prochaine constitution des États-Unis d'Europe, sur l'universelle édenisation de la planète par la démocratie et par l'amour :

*O République universelle,  
Tu n'es encor que l'étincelle.  
Demain tu seras le soleil.*

Le contenu du livre de M. Simon est bien pire.

Décidément le génie ne garantit pas contre la sottise, n'immunise pas contre la bêtise. En certains tristes cas il les amplifie, il les aggrave, en quelque sorte même il les consacre aux yeux d'un public toujours immense de gobeurs.

Comment Hugo a-t-il pu, sans éclater de rire, ainsi que le tombeau de son fameux poème des *Contemplations*, énoncer l'énormité suivante devant laquelle l'Himalaya devient un nain :

*Ce livre (Les Tables tournantes de Jersey), qui sera certainement une des Bibles de l'avenir...*

M. Gustave Simon, lui, en vérité, a usé ici de plus de réserve que Victor Hugo. Dans son introduction il a bien voulu nous avertir que le présent livre « n'est pas un livre scientifique ».

A la bonne heure ! Et nous voilà d'avance édifiés. J'ajouterai cependant que c'est dommage. Car à l'occasion d'une matière si délicate et si grave — savoir : nos rapports possibles avec les morts — c'est bel et bien tout le problème de l'au-delà qui se pose. Alors il faut le poser scientifiquement, ou bien se taire. Ici pas de milieu : ces procès-verbaux de séances de spiritisme sont admirables ou stupides. On n'y peut voir, sans aucun moyen terme possible, que des oracles effectivement venus de l'autre rivage du monde, ou une grotesque imposture, consciente ou non, involontaire ou volontaire. Si nous n'avons pas là de la science bien authentique, que voulez-vous que ce livre nous fasse ? Il n'est plus que de la littérature, et de la plus vaine.

Quoi que pense à cet égard M. Simon, la valeur littéraire de cet étrange dossier n'est pas en cause. Elle n'importe pas. La moindre parcelle de vrai ferait bien mieux notre affaire. Or, ici le vrai tout le temps se dérobe et l'imposture se manifeste à chaque tournant de page. En adoptant la plus généreuse hypothèse, Victor Hugo ne peut ici nous apparaître que comme une immense dupe, et, qu'on me passe la dure, mais juste expression, comme la juteuse poire du vénéneux verger de la métapsychique.

« Ce livre, nous dit M. Simon, provoquera les railleries et les sarcasmes des ennemis nés et impénitents de tout ce qui peut dépasser leur entendement. » A la vérité, cher Monsieur, ils auront beau jeu. Je sais, pour ma part, des mystères dépassant l'entendement humain sans lui être le moins du monde opposés, devant lesquels ni Victor Hugo ni vous ne vous êtes humblement inclinés avec les égards dus au vrai qu'on n'atteint pas de plain pied. Je sais des miracles, bien plus et bien mieux établis que ces lamentables consultations de Jersey, auxquels ni Victor Hugo ni vous n'avez cru, malgré le témoignage de gens qui ont subi la mort pour les attester. Alors comment voulez-vous que nous comprenions ce soudain respect pour une grossière caricature de miracle et pour des oracles frelatés ?

Au fond, et c'est là l'absurde, et c'est là le douloureux — car, après tout, le génie, même éberlué, c'est encore le génie — cette liasse des documents de Jersey n'est pas autre chose — et je mets M. Simon au défi de le nier — qu'un interminable pastiche du poète des *Quatre vents de l'esprit*, de la *Légende des siècles* ou des *Contemplations*, qu'une espèce de gigantesque *A la manière de Victor Hugo*, aussi drolatique en son apocalyptique gravité que les trouvailles les plus hautement humoristiques de Muller et de Reboux.

Comment M. Simon n'a-t-il pas le courage de conclure à l'imposture en constatant l'entêté démarquage de Victor Hugo pratiqué sans vergogne par tous les esprits successivement appelés dans le pied de la table, au cours de ces effarantes séances ?

A qui fera-t-on croire qu'il a suffi à Shakespeare, le poète des incomparables sonnets, si magnifiquement et si subtilement personnels que l'on sait, de trépasser et de gagner le sombre bord pour adopter d'emblée la langue, la syntaxe, l'éloquence, voire la grandiloquence, les manies, les marottes et les tics de Victor Hugo écrivain ?

Et puis, jusqu'à ce jour, personne, du moins à ce que je suppose, n'avait imaginé que les tables tournantes pussent être à l'occasion le legis, le séjour, le port d'attache d'abstractions tout soudain personnifiées. Or, c'est ici, à certains jours ou à certains soirs de liesses métapsychiques, un véritable sabbat d'allégories ou de prosopopées. Dans le dossier de

Jersey, ces êtres « éclos du cerveau des poètes » ou des philosophes ou des rêveurs et qu'on appelle des figures de rhétorique, s'ils ne prennent point corps, du moins prennent une âme, un esprit, presque un visage. Ils parlent comme vous et moi. Des balourdises leur échappent... Par exemple, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1853, on entendit chez Hugo la Critique, subitement devenue femme, qui plus est, pythonisse, faire d'Esopé, de Cervantes et de Rabelais, trois poètes, oubliant — petite folle ! — que les fables d'Esopé sont en prose, que les vers de Cervantes étant mauvais, l'illustre Espagnol ne vaut que par sa prose, et que ceux de Rabelais, tout excellents qu'ils peuvent être, ne constituent qu'un millième de son œuvre.

L'Ombre du Sépulcre ne va pas aussi directement à la bêtise. Elle y vient tout de même. Du moins, elle revêt d'antithèses ses propos un peu nus, un peu dépouillés d'idées. Goûtez à ce propos, comme j'ai fait moi-même, ce bout de dialogue qu'une fois, toujours à la veillée, elle échangea avec le poète. Il vous donnera très suffisamment l'idée de tels oracles.

*Victor Hugo.* — Qui es-tu ?

*L'Ombre du Sépulcre.* — L'ombre.

— Es-tu l'ombre de quelqu'un ?

— Du sépulcre.

— Peux-tu nous dire ton nom ?

— Non.

— As-tu une communication à me faire ?

— Crois.

— A quoi ?

— A l'inconnu.

— Qu'est-ce que l'inconnu ?

— Le vide plein.

— Parle toi-même.

— La mort est le ballon de l'âme...

En feuilletant le dossier de Jersey on apprend ainsi un tas de choses. Les linguistes mêmes y peuvent trouver leur compte, car on leur y livre quelques secrets de deux parlers supra-terrestres. Or sachez, or oyez, comme disait le bon Villehardouin, que *Tyatafia* est un mot du parler spécial de la planète Jupiter et que dans le dialecte du Soleil *pédrahita* veut dire *pied d'enfant*. Ici je vous entends vous récrier. Vous flairez la supercherie, et vous vous avisez que la toute première racine de ce *pédrahita*, la racine *péd*, cousine un peu trop avec le *païs*, *païdos* grec, qui signifie précisément *enfant* et qui a donné les dérivés bien connus *pédotribe*, *pédagogie* ou *pédagogue*, — à moins qu'elle ne soit tout bêtement le mot latin *pes*, *pedis*, qui veut dire *pied*. Vous demeurez stupéfaits qu'on ait pu être dupe d'une aussi naïve association d'idées ou d'un aussi puénil jeu de consonnances. Moi, non. La crédulité de ceux qui ont coutume de nier les dogmes séculaires dépasse tout ce qu'on peut concevoir. Rien ne le montre plus au grand jour que ce trépied titubant de Jersey.

Je ne vois dans tout ce défilé précinématographique d'ombres abruties par les ténèbres de la mort et mollement resuscitées qu'un seul être de bon sens. C'est le Lion d'Androclès, lequel lors d'une autre soirée de Jersey se présenta aux consultants de la table en articulant ces deux simples mots : *Bonjour, imbéciles*. Brave lion ! On ne l'approuve certes pas d'avoir, ce soir-là, parlé si cru, mais comme on le comprend et comme on l'excuse !

Une autre fois, le 3 février 1854, la parole fut à Luther. Victor Hugo, enthousiasmé, salua en lui « un des grands constatasteurs (sic) du libre examen ». Du coup, Luther flatté, toujours dans le patois pseudo-philosophique cher à celui qui l'accueillait, improvisa sur le doute, frère jumeau du libre examen, une tirade enivrée dont la massive absurdité constitue une sorte de scandaleux prodige.

Comment Socrate a-t-il douté devant la ciguë ? Comment Jeanne d'Arc a-t-elle douté sur le bûcher ? Comment Jésus a-t-il douté sur le Calvaire ?

Jésus douta ? Quand ? Parmi ses 7 inoubliables paroles quel mot peut suggérer une pareille interprétation des faits ? De quoi Jésus a-t-il douté ? De sa mission ? Le *consummatum est* consacre-t-il donc, de l'aveu même de l'Homme-Dieu, une faillite ? N'est-il pas plutôt, comme le croit et l'enseigne l'Église depuis presque deux mille ans, le suprême sceau, tout sanglant, apposé à la dernière ligne du contrat de rachat ? Y a-t-il un voile sur cette formule, une équivoque ?

Et Luther d'ajouter encore cette bourde :

— Parce que le doute est l'instrument de l'esprit humain... Shakespeare doute, et il fait Hamlet, Cervantes doute et il fait don Quichotte, Molière doute et il fait don Juan, Dante doute et il fait l'Enfer... Moi, je doute et je fais une religion.

Dante doute ? Où a-t-il vu ça ?

Moi, je doute, et je fais une religion. C'est bien cela : une religion romantique, sans armature de logique intérieure, sans dogme autre que celui — sacro-saint — du libre examen, un chaos d'idées larvaires et contradictoires, une métaphysique flottante empêtrée de métapsychique, une théodicée dans laquelle l'idée du divin tend de plus en plus à se dissoudre ou vient piteusement s'échouer, évanescence et radoteuse, dans un pied de table.

\* \* \*

Mais, en vérité, l'on n'en finirait plus si l'on voulait souligner le constant ridicule de ce livre. La poésie parfois éblouissante que l'on y voit rayonner de loin en loin, en est elle-même toute gâtée. La splendeur de la forme ne rachète pas ici la chronique bêtise du faux oracle. Finalement c'est trop drôle, et cela ne peut plus devenir sublime.

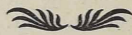
Aussi laissez-moi rire quand je vois certains gens dénier à Bossuet le glorieux titre de *penseur* pour le concéder à Victor Hugo, enregistrant gravement — Jocrisse à Jersey — les divagations d'un bout de bois promu phonographe.

Je vois moins de naïveté et plus de bon sens dans le culte indigent du fétiche sénégalais...

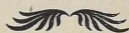
Mais oui, c'est ici le lieu de reprendre l'éternel refrain :

Incrédules, les plus crédules.

JOSÉ VINCENT.



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui rece-  
vraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au  
Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.



## Petit essai sur la mentalité russe par un Occidental catholique (1)

Émergeant de la masse, la Russie offre à notre admiration quelques personnalités qui, alors, réalisent pleinement le type national en Dieu. Je ne crois pas qu'il y en ait de plus belle, de plus complète, de plus prosphétique que Wladimir Soloviev, dont j'ai déjà parlé (2).

Soloviev, par la puissance de son génie (c'est un des rares Russes qui soit vraiment un penseur, une tête philosophique bien faite), par la droiture de son cœur, par l'élan de sa foi, avait été amené très vite à reconnaître que le centre de l'Église universelle est à Rome. Toute son action visait à ce but : d'une part, amener ses compatriotes à la même constatation, qui *ipso facto* condamne le schisme néfaste, et, par là, travailler à y mettre fin. De l'autre, à bien établir l'orthodoxie et la légitimité de la « foi du peuple et du culte divin » des Russes. Quant à « l'institution officielle représentée par le Gouvernement ecclésiastique » il la condamnait en des termes plus catégoriques et plus durs que ne le pourrait faire aucun théologien catholique. C'est là la doctrine même de l'Église catholique. « Notre religion, écrivait-il dans *L'Idée Russe*, en tant qu'elle se manifeste dans la foi du peuple et dans le culte divin, est parfaitement orthodoxe. L'Église russe, en tant qu'elle conserve la vérité de la foi (3), la perpétuité de la succession apostolique et la validité des sacrements, participe quant à l'essence, à l'unité de l'Église universelle, fondée par le Christ. Et si malheureusement cette unité n'existe chez nous que dans un état latent et ne parvient pas à une actualité vivante, c'est que des chaînes séculaires tiennent le corps de notre Église attaché à un cadavre immonde, qui l'étouffe en se décomposant.

L'institution officielle qui est représentée par notre gouvernement ecclésiastique et par notre école théologique et qui maintient à tout

(1) Voir la *Revue catholique des Idées et des Faits*, du 8 avril, du 5 mai, du 7 juillet, du 7 et du 21 septembre et du 5 octobre 1923.

(2) 1853-1900. — Son œuvre se compose d'une dizaine de volumes d'un texte très serré. On y trouve de la philosophie pure, de la théologie, de la littérature, des poésies, des traductions. Il faut y ajouter *La Russie et l'Église universelle*, publiée en français, à Paris ; des articles dans cette langue, quatre volumes de correspondance, etc. Soloviev était professeur de philosophie à l'Université de Moscou, à vingt-et-un ans. Sa carrière fut entravée, à cause de ses idées catholiques. Son érudition était extraordinaire. Il parlait et écrivait le français avec une grande pureté. Son amour pour la France était très vif. D'abord hostile à la foi, il avait eu besoin, comme tant d'autres, de se convertir, avant de devenir le grand chrétien qu'il a été. L'amour de la vérité primait tout en lui. Sa pureté d'âme était merveilleuse.

(3) La position de l'Église russe, à ce point de vue, est la suivante : elle ne reconnaît pas la procession du Saint-Esprit hors du Fils ; qui *ex Patre Filioque procedit* : elle rejette le *Filioque*. Elle rejette de même la doctrine de l'Immaculée-Conception et la Primauté et l'Infaillibilité du Pape. Elle nie notre doctrine du Purgatoire. Elle refuse aux justes la vision béatifique avant le Jugement général. Il y a désaccord entre les deux Églises sur certains points du traité de la Grâce. — S'il fallait préciser d'autres points de pratique, on verrait, de plus que les dogmes communs et les Sacrements sont menacés d'altération dans l'Église russe, entre autres en ce qui concerne la Consécration eucharistique. L'influence très forte et très pénicieuse de la théologie protestante entraîne les prêtres russes à s'écarter sur ce point de l'intention de l'Église, à annuler, en la transportant sur d'autres la valeur des paroles consécatoires. Le résultat c'est que les prêtres russes qui agissent ainsi ne consacrent plus et que la Présence réelle disparaît des tabernacles ! Résultat effrayant de l'altération de la doctrine !

Quant au peuple, on pense bien que le clergé russe, lui-même tout imprégné des pamphlets de Byzance et longtemps soumis à des métropolitains grecs, a travaillé à lui communiquer sa haine du « papisme ». — De plus, qui est-ce qui, représente le Catholicisme, aux yeux des Russes ? Les Polonais, c'est-à-dire l'ennemi héréditaire. La haine religieuse double tout naturellement la haine nationale. Là aussi, Soloviev échappait admirablement aux préjugés de sa nation. « La grandeur du peuple polonais, écrit-il, c'est qu'il porte au cœur du slavisme, c'est qu'il représente en face de l'Orient, le grand principe spirituel du monde occidental ». (*Le judaïsme et la question chrétienne*).



prix son caractère particulariste et exclusif, n'est pas certes une partie vivante de la vraie Église universelle fondée par le Christ ».

La grande pensée de toute sa vie fut la réunion de l'Église russe à l'Église universelle. Il s'y donna et se dépensa pour elle se tout entier. Lui-même sans vouloir admettre aucunement qu'il était sorti « de la vraie et vénérable Église orthodoxe orientale ou gréco-russe », avait adhéré solennellement à l'Église catholique. Il entendait par là rester fidèle à l'Église russe, en tant qu'elle est véritablement *orthodoxe*, mais dilater cette foi orthodoxe jusqu'à sa plénitude catholique. « J'appartiens à la vraie Église orthodoxe ; car c'est pour professer dans son intégrité l'Orthodoxie traditionnelle, que, sans être latin, je reconnais Rome comme centre du Christianisme universel ». Cette adhésion qui ne voulait pas être une abjuration, se fit à Moscou entre les mains d'un prêtre *uniat*. On a vu (1) quel but national Soloviev assignait à une Russie catholique, dans « le grand être collectif, dont les différentes nations représentent les membres vivants ». A ce grand être collectif, à l'humanité tout entière, il assignait comme but définitif, l'établissement d'une théocratie catholique, l'union des hommes et des nations dans l'unité chrétienne, sous la Paternité spirituelle — et non temporelle — du Pape, la *pax romana* de l'Homme-Dieu, sous la présidence de son Vicaire. Dans cet état théocratique, où la distinction du pouvoir ecclésiastique et du pouvoir civil est scrupuleusement maintenue, l'Etat a un rôle sublime à jouer, sublime mais singulièrement contraire à la *volonté de puissance* qui l'anime pour ainsi dire naturellement, surtout de nos jours : en lui, tous doivent être « unifiés par la justice et par la loi » ; mais lui-même accomplit l'intention divine « en se soumettant à l'Église qui lui fournit la sanction morale et religieuse et la base réelle de son œuvre ». Ce que sera l'Etat dans son rapport avec le christianisme, voilà donc, dans la pensée de Soloviev le problème capital « pour les destinées historiques de l'humanité ».

Aussi, le *nationalisme* n'a pas de pire ennemi que Soloviev, qui voit en lui la pierre d'achoppement moderne à ces magnifiques et salutaires destinées du monde, non moins que la pierre d'achoppement au retour de l'Église russe à la vivifiante unité catholique. « Pour devenir chrétienne, elle (la Russie) doit renoncer à une nouvelle idolâtrie moins grossière, mais non moins absurde et beaucoup plus pernicieuse que l'idolâtrie de nos ancêtres païens rejetée par saint Wladimir. J'entends cette nouvelle idolâtrie, cette folie épidémique du nationalisme qui pousse les peuples à adorer leur propre image au lieu de la Divinité suprême et universelle. »

Cette grande et sainte âme, venue du fond de « l'orthodoxie » particulariste et hostile, respire un *catholicisme* auprès duquel notre mentalité *moyenne* de catholiques occidentaux, toute viciée par l'idéologie révolutionnaire et son individualisme destructeur, paraît lamentablement médiocre et inféconde. Cet apôtre du « christianisme pratique dans la vie publique, de la politique christianisée » avait de la mission absolument universelle du Christ et du rayonnement surnaturel du mystère de l'Église dans l'individu, la famille, l'Etat, l'Humanité, une conception qui, par contraste, peut paraître à cette mentalité décapitée par persuasion chimérique et grandiloquente, mais qui, en fait n'est que grandiosement digne de notre vocation royale d'enfants de Dieu et de co-héritiers du Christ. Dans un temps où il semble qu'il faille du génie pour être chrétien, nous avons une occasion incomparable d'humilier notre superbe et peut-être notre pharisaïsme en la personne et dans les livres de Wladimir Serguéievitch Soloviev. *De stercore erigens pauperem.*

\* \* \*

Quand, avec la vision du tempérament russe que j'ai développée dans ces pages, on étudie cette haute et attirante figure de penseur, de théologien et d'ascète, on est frappé de voir jusqu'où il est vrai, dans tous les sens, que la Vérité nous délivre. Dans Soloviev, presque pas de traces des servitudes de ce tempérament russe qui en compte de si fortes, des prédominances ligotantes ou honteuses de la chair sur l'esprit. Ici, dans ce drame qu'est toute vie psychique, les influences inférieures sont ramenées à leur juste rôle d'adjuvants du principe individuateur, et les déterminismes racique, géographique, historique n'ont plus du tout la portée excessive qu'ils ont dans le Russe moyen dont j'ai essayé de composer la physionomie morale. En ce qui concerne la raison, entre autres, nous ne constatons plus du tout la faiblesse et l'aberration qui la caractérise dans cette physionomie. Au contraire, rectitude et vigueur, finesse et ampleur admirables, voilà ses caractéristiques

dans un Soloviev. Privilège du génie, peut-être ? Je ne le pense pas, sans songer d'ailleurs à méconnaître la part qui revient ici au génie. Privilège, plutôt, d'une raison rectifiée et informée par une foi pure et pleine, par une foi vraiment catholique. Cette rectification, cette merveilleuse dilatation du tempérament russe dans Soloviev, c'est comme la démonstration providentielle et le gage saint de ce que Dieu réserve à la Russie si elle consent à entendre le meilleur de ses fils, et à le suivre, avec son héroïsme naturel, dans la voie de la fidélité.

Cet héroïsme ne lui sera pas inutile, car, comme Soloviev le soupirait en mourant, « le service du Seigneur est rude », surtout quand la première démarche à faire est une conversion que l'amour-propre charnel repousse comme humiliante. Le voilà donc réalisé — mais un peu différemment de ce que le concevait Dostoïewsky — le *visièchelovièk*, l'homme complet ! Et le Russe n'a rien perdu, au contraire, à cette élévation par la grâce, de son originalité propre : l'humilité, l'esprit d'humanité, le cœur, la bonté délicate, souriante et rayonnante, l'appétit des hauteurs, l'amour du sacrifice. Le grand homme de bonne volonté que fut Soloviev a raison : « Le mal est impuisant, nous sommes éternels, Dieu est avec nous ». Puisse un jour la Russie, une Russie qui aura triomphé du bolchévick ravager, mais qui aura surtout triomphé d'elle-même, le chanter, comme un immense alleluia, de ses cent millions de poitrines (1).

Il est évident qu'une nouvelle période de son histoire religieuse est ouverte. Le Saint Synode a été supprimé, le Patriarcat rétabli. C'est la moitié de « l'institution officielle » qui faisait obstacle à l'abolition du schisme disparue. La liberté de conscience a été proclamée et, une fois le bolchévick oppresseur renversé ou assimilé, il est probable qu'elle restera acquise et mise pleinement en pratique. Le Tsar restauré lui-même ne pourrait pas, je pense, revenir sur ces deux conquêtes, qui, ensemble, constituent un sérieux commencement de la libération de l'Église russe et de son asservissement séculaire. « L'esprit de liberté » qu'Aksakow réclamait pour elle, elle l'aura. Tous ceux qui connaissent la Russie sont d'accord, je crois, pour déclarer que c'est là la condition nécessaire et suffisante pour que se produise la fin de ce que Soloviev appelait « un grand malentendu ». Pas de soi, pas tout seul, sans doute ! C'est pourquoi, en ce moment — au moins peut-on le croire — l'Église russe est au creuset de sa purification. Le cœur se serre douloureusement à la pensée de l'étendue et de la profondeur de celle-ci. Ce que nous savons des événements nous fait espérer qu'au fond du creuset restera un or très pur. C'est lui qui compensera. Le lumineux avenir espéré justifiera la noire déréliction présente.

D'autre part, on parle de deux millions de Russes dispersés à l'étranger, la plupart en Europe. Parmi ceux-là, se trouvent certainement des âmes d'élite. Le contact direct, dans la douleur, avec l'Église catholique ne peut manquer d'agir sur certaines d'entre elles. Mais quel devoir nous incombe ! Sous ce mot *contact*, que de charité ne doit-on pas mettre de notre côté ! Songeons à la grandeur des biens qui sont en cause, à la somme de gloire qui doit aller à Dieu, si au bout des épreuves de nos frères et de nos pauvres efforts, les uns et les autres nous nous rencontrons réunis dans un fraternel embrassement !

Mais pour aimer, il faut connaître. Un premier devoir, de notre côté, est d'apprendre à connaître pour l'aimer cette grande et mystérieuse Russie que nous ignorons communément en raison directe de son importance. Puissent ces pages y contribuer et par là, servir un peu à cette œuvre sacrée, l'union des églises (2).

LÉOPOLD LEVAUX.

(1) Depuis 1900, date de la mort de Wladimir Soloviev, son influence n'a fait que grandir en Russie. On n'y compte plus les cercles, les comités, les associations Soloviev. Ceux mêmes qui ne partagent pas ses idées sont fiers, comme Russes, de se réclamer de sa gloire.

(2) On a déjà signalé dans la *Revue catholique des Idées et des Faits*, que *Les Lettres*, de Paris, (numéro du 1<sup>er</sup> juin 1922), ont ouverte une « Enquête sur les Églises chrétiennes », qui se poursuit, sous la direction de M. l'Abbé J. Calvet, professeur à l'Institut catholique de Paris. On ne saurait mieux faire que de lire, avant de suivre cette enquête on ne peut plus opportune et désirable l'excellente brochure que M. l'Abbé Calvet a lui-même écrite sur *Le Problème catholique de l'Union des Églises* (Gigord, Paris, 1921). Comme il le dit, c'est sur l'étude objective des faits et sur la prière qu'une pareille œuvre doit tout d'abord être fondée. A la prière, aucun de nous ne peut se refuser. On trouvera à cet effet aux pages 68-69, 79-80 de cette brochure, trois

(1) Voir mon quatrième article.

## Les Semaines économiques préface des États-Généraux

Les *Cahiers des États-Généraux* (n° 4, juillet 1923) nous apportent des indications détaillées sur l'organisation des *Semaines économiques* considérées comme *préface des États* ; nous les trouvons sous la plume de Georges Valois et dans un article de M. Jules Renard traitant des *orientations nouvelles en économie politique*. Certaines pages de la *revue de la presse* sont aussi fort intéressantes ; elles contiennent des appréciations du mouvement qui méritent d'être retenues, appréciations émanant de publicistes qui représentent des tendances très divergentes.

\* \* \*

J'ai eu si souvent déjà la bonne fortune de défendre Valois contre des critiques que j'estime non-fondées, si fréquemment j'ai eu le plaisir de mettre en relief ce que renferme de vrai, d'opportun, d'original ses multiples ouvrages, que je me trouve fort à l'aise pour formuler des réserves au sujet des dissertations théoriques sur la valeur et la loi de l'offre et de la demande qui reviennent de-ci de-là dans ses livres comme dans ses articles. J'en parle aujourd'hui, parce que son étude sur les Semaines économiques m'en fournit l'occasion. Qu'il soit donc bien entendu que, pour ces parties-là, nous estimons, jusqu'à présent tout au moins, nombre de mes amis et moi, Valois insuffisant. Est-ce la forme qui trahit la pensée ? je ne sais ; mais toujours est-il que les reproches adressés par lui à l'économie classique me paraissent, sur ce point, trop absolus ; il a parfaitement raison de s'élever contre l'économie abstraite et isolée des manchestériens et des libéraux, de répudier leur « homo œconomicus », de ne pas tolérer que l'on traite des problèmes économiques comme si l'on pouvait les dissocier de la politique et de la morale ; mais je dois ajouter qu'il ne tient pas assez compte de tout ce que renferme de vrai, de conforme à la psychologie réelle, les fines analyses de la valeur économique auxquelles se sont ingénies les grands théoriciens des écoles anglaise, française et autrichienne au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ces réserves ne sont nullement de nature à déprécier les constructions économiques de Valois. Bien au contraire. J'ose penser qu'elles auront pour résultat de mettre en pleine lumière la solidité et la belle ordonnance de leur architecture en les débarrassant d'une sorte de fâcheux plâtras qui impressionne défavorablement plus d'un lecteur et l'indispose contre le penseur et l'homme d'action de haut mérite que nous paraît être Georges Valois (1).

Écartons donc délibérément ces développements parasites et concentrons toute notre attention sur l'originalité et la

grandes et belles oraisons composées ou approuvées par Pie IX, Pie X et Benoît XV.

Pie IX a institué une Association de prières pour le retour de l'Église gréco-russe à l'unité catholique et a ordonné de célébrer la messe à cette intention. Léon XIII a érigé solennellement une Archiconfrérie de Notre-Dame de l'Assomption dans le même but.

(1) On nous annonce un exposé nouveau des théories de Valois concernant les dogmes de l'école classique. Cet exposé paraîtra dans le n° d'octobre des *Cours de l'Institut d'Action française*. Sera-t-il de nature à modifier notre appréciation ? Dans l'affirmative, nous le dirons.

fécondité des Semaines économiques, sur l'ébauche, sur les espérances de représentation des intérêts que ces Semaines contiennent.

\* \* \*

« Qu'est-ce que veulent être, qu'est-ce que doivent être les États-Généraux ? » demande M. Hubert Bourgin. « La représentation des intérêts généraux et permanents devant l'État », répond-il.

Pourquoi les Semaines économiques peuvent-elles être tenues pour la préface des États-Généraux ?

Tout simplement parce que les Semaines économiques s'efforcent de réaliser la représentation de certains groupes d'intérêts, des intérêts économiques, devant le pouvoir politique ; car, répétons-le une fois de plus afin d'éviter tout malentendu, le pouvoir politique demeure actuellement intact.

« La représentation des grands corps où s'exprime l'activité industrielle, commerciale, intellectuelle de la France, n'a été jusqu'ici que spontanée, fragmentaire, momentanée. Elle a été provoquée le plus souvent par de fortes individualités qui ont su grouper autour d'un problème d'ordre général les diverses professions intéressées à sa solution. Si à ces volontés qui peuvent faillir, on substituait un cadre permanent, disons le mot, l'institution qui cristalliserait l'essence du mouvement, le réglerait et le perpétuerait ? » (*Cahiers*, pp. 332-333). « C'est un leurre en même temps qu'une erreur, continue M. Renard, — dont chaque jour apporte la preuve — que de fonder la représentation exclusive du pays sur l'opinion des individus. Petite lampe vacillante, exposée à tous les vents, elle est impropre à éclairer l'État dans les voies de plus en plus sinieuses de l'économie nationale. Par contre, il existe dans tout le pays des organismes collectifs, qui incarnent les différents ordres de la profession et de la production, et non plus des classes incertaines. A ce titre ils représentent un intérêt d'ordre général qu'ils servent avec assez de compétence, d'autorité et de dévouement, pour qu'ils ne soient pas tenus de s'effacer constamment devant des partis fondés sur la confusion des activités et des métiers au profit d'une opinion unique et préoccupés au surplus de se disputer l'apanage de l'État. Que ceux-ci soient bons ou mauvais, nécessaires ou inutiles, là n'est pas la question. Ils existent, ils sont forts, il faut les subir. Mais on peut limiter leur domaine, en leur enlevant cette omnipotence qu'ils ne tiennent que de l'importance exagérée prise par l'opinion individuelle. » (*Cahiers*, pp. 334, 335). On saisit l'idée maîtresse, très juste, bien que l'expression n'en soit pas toujours parfaitement au point.

Remarquez que même des représentants les plus en vue de la démocratie politique reconnaissent la nécessité d'une représentation des intérêts devant le pouvoir d'aujourd'hui. Junior a eu bien raison d'épingler la réfutation que M. Guy-Grand donne d'un article de M. Joseph-Barthélemy. « Regardons d'un peu plus près, écrit-il, cet article de M. Joseph-Barthélemy, car il est très significatif de l'attitude d'un grand nombre de milieux politiques. L'éminent juriste s'en prend surtout à la campagne pour les États-Généraux, mais il ressort de son étude qu'il est hostile à tout projet de représentation autre que la représentation politique. Or, que nous soyons d'accord avec lui pour la défense de la démocratie politique, c'est ce qu'il est sans doute superflu d'affirmer. Qu'il faille défendre — en l'élargissant et en l'adaptant — le régime parlementaire contre les assauts d'extrême-droite ou d'extrême-gauche, c'est ce dont on convient également sans difficulté » — et, après une parenthèse fort intéressante sur les « proudhoniens »

qui voulaient absorber toute la politique dans l'économique et commettaient ainsi une grosse erreur, M. Guy-Grand continue : « Les adversaires de toute représentation professionnelle sont en train de commettre l'erreur inverse... Le citoyen ne tuera pas le producteur, la patrie ne sera aimable au travailleur que si elle sait lui rendre justice. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en afflige, l'économique tient une place de plus en plus grande dans le monde du xx<sup>e</sup> siècle. Elle doit rester subordonnée à la politique, comme les intérêts au spirituel, mais la politique ne doit pas la négliger. Les « intérêts » ne peuvent rester inorganiques ou anarchiques, c'est ainsi qu'ils sont le plus dangereux. Ils réclament une représentation. Si la politique ne leur fait pas une place au grand jour, on peut compter qu'ils l'asserviront » (*Cahiers*, pp. 349, 350).

M. Deloncle, dans la *France active*, fait entendre une note qui ne diffère guère de celle que donnait M. Guy-Grand dans le *Rappel*.

« De quoi se plaignent surtout les divers « corps », dont le labeur, l'activité, les initiatives, assurent la vie de la Nation ? C'est de ne pas être consultés pour la préparation des lois qui touchent leurs intérêts intimement liés à ceux de l'État, de voir même parfois des textes votés rapidement sans les avoir connus et avoir pu formuler à temps la moindre observation » (p. 352).

\* \* \*

Revenons aux Semaines économiques.

La Semaine économique, écrivait M. L. Romier dans *L'Opinion* (17 mai 1923), « répond de la meilleure manière, c'est-à-dire avec la souplesse même de la vie, à un désir profond de notre temps, le désir d'une représentation des intérêts de la production et des échanges.

» Elle offre tous les avantages d'un parlement professionnel et ne présente aucun des inconvénients qu'aurait ce dernier.

» En particulier l'institution des Semaines économiques, loin de gêner ou de froisser les pouvoirs publics, leur apporte le secours dont ils éprouvent chaque jour le besoin croissant. »

Recherchant l'origine de ce vocable « Semaines économiques », M. Romier disait que le premier usage du mot « Semaine » appliqué à des congrès d'études économiques ou sociales appartient aux catholiques sociaux de France, et que la méthode des Semaines économiques semble avoir été tracée par Valois, au lendemain de la guerre, lorsqu'il organisa la « Semaine du livre ».

Là-dessus on a voulu établir une opposition sous le double rapport de la méthode et des résultats entre les Semaines sociales et les Semaines économiques. A notre avis, on a souligné d'un trait trop fort cette prétendue opposition. Disons plutôt qu'elles diffèrent et qu'elles se complètent. Il y a tant de points où le contact pourrait s'établir entre gens de bonne volonté et d'intention droite. Mettons tout notre soin à indiquer ces points. D'autres semblent prendre à tâche de les négliger pour tourner toute l'attention vers ce qui divise : regrettable attitude qui ne sied nullement à des catholiques.

\* \* \*

« Qu'est-ce donc qu'une Semaine ? écrit M. Renard. Un congrès, oui, mais d'un genre nouveau et d'une portée autrement large. Il ne s'agit pas en effet de réunir les membres d'une profession déterminée, pour écouter les doléances, formuler

des vœux, arrêter une ligne de conduite. C'est là une œuvre proprement syndicale.

» Le problème soumis à la Semaine est bien d'ordre corporatif, mais général. Il intéresse en même temps un ensemble de groupements aux intérêts souvent opposés, depuis l'usager ou le consommateur, jusqu'au fabricant et au producteur de matière première, sans oublier les catégories d'intermédiaires. C'est cette opposition d'intérêts qu'on cherchera à utiliser pour la création économique. »

Voilà bien la physionomie de la Semaine économique : réunion de techniciens où tous ceux qu'intéresse un aspect déterminé de la vie économique se rencontrent et délibèrent des problèmes qui se posent journalièrement devant eux. Ainsi ont eu lieu les Semaines du livre, du bâtiment, du transport, du blé, du vin, du commerce extérieur, de la monnaie, des P. T. T.

La Semaine aboutit à des résolutions d'ordre pratique, son œuvre se prolonge par des organismes d'exécution. « Elles étudient, clarifient et fixent certains problèmes généraux d'ordre technique, dit M. Romier dans *L'Opinion*. Elles provoquent des discussions précises, appuyées sur des enquêtes techniques accomplies au préalable, et elles aboutissent à un ensemble organique de solutions. Cet ensemble est assez serré pour que les pouvoirs publics ayant à prendre la décision ne puissent trouver d'échappatoire et se voient obligés d'assumer une responsabilité aux limites marquées d'avance. »

\* \* \*

D'aucuns ont parfois reproché à Valois de faire fi des revendications ouvrières et l'ont, de ce chef, tenu pour adversaire de la démocratie sociale. — Laissons pour le moment de côté la démocratie politique. Précisément les *Cahiers* de juillet nous fournissent une réfutation péremptoire de ce reproche.

Ce qui est vrai c'est que la doctrine contenue dans les Semaines comprend une conception de l'organisation économique radicalement opposée à la conception marxiste des classes ; et cela parce qu'elle affirme « la solidarité d'intérêts des différents corps patronaux ou ouvriers qui constituent une corporation « sous le signe du Livre, de la Soie ou du Blé ». Cette phrase est de Valois, et celle-ci de même : « A l'intérieur d'une corporation ou d'une profession, la théorie de l'ajustement des intérêts doit être appliquée aussi bien à l'établissement des salaires, qu'à l'établissement des prix des produits, ce qui entraîne une représentation ouvrière à côté d'une représentation patronale » (*Cahiers*, p. 313).

Il ne prétend pas opérer « la fusion » des syndicats patronaux et ouvriers ; il proteste formellement contre pareille intention qu'on lui avait prêtée. « Nous ne cherchions point la fusion des organismes patronaux et ouvriers, écrit-il, nous voulions établir leur collaboration dans les conseils de la profession. C'est ce que nous avons réalisé dans le Livre et le Bâtiment, où les syndicats patronaux et ouvriers, siégeant au conseil corporatif, ajustent leurs intérêts. Ces deux corporations, très vivantes aujourd'hui, ont abouti à des résultats pratiques très remarquables. Nous n'avons jamais cru à la possibilité de syndicats mixtes ; mais nous entendons donner leur place aux syndicats ouvriers nationaux dans les conseils corporatifs. La seule question qui se pose est la détermination de la compétence de chacun dans la corporation. Ici, il est prudent de s'en remettre à l'expérience » (p. 314).

Ainsi comprise, ouverte à tous les éléments, à quelque classe qu'ils appartiennent, dont l'intervention combinée constitue une partie de l'organisme économique, ou, si l'on préfère, concerne l'accomplissement d'une fonction économique dans la société moderne, n'est-il pas incontestable que

la Semaine économique est une préparation de la représentation des intérêts, autrement dit des, États-Généraux ?

GEORGES LEGRAND,  
Professeur d'Economie Sociale.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### M. l'abbé Fleur et le Visage des mots, par Edouard Ned

Une bhette, mais dont le scintillement est si joli ; un petit livre, mais qui sous son mince volume renferme la matière de gros bouquins. Deux parties : les fleurs et les mots qui sont les fleurs de l'esprit ; les fleurs étiquetées dans leurs noms populaires, les mots considérés dans leurs origines ; deux parties qui se rejoignent dans une large unité : psychologie des vocables qui incarnent quelque chose de nos âmes, en un mot : sémantique.

Qui de nous n'a été révolté par ce pédantisme hirsute affublant d'appellations baroques, sauvages, soi-disant scientifiques les plantes les plus gracieuses, les sourires de la nature devant lesquels tel saint tombait en extase ? Allez donc reconnaître sous ces masques grimaçants qui les dés'honorent les belles filles du clair matin ! Heureusement, pour les baptiser, l'imagination populaire a su créer toute une nomenclature délicieuse, pittoresque à souhait, singulièrement expressive, suggérée par l'analogie, par l'image d'une couleur, d'une forme, par le rappel du lieu ou du temps de la floraison, par l'idée de l'utilité ou quelque souvenir légendaire.

A ces noms parlants qui les définissent, les caractérisent d'un trait et souvent les photographient : Pas d'âne, Pied de lion, Pied de coq, Dent de lion, Bec de grue ou géranium, Queue de cheval, Digitale ou Dé Notre-Dame, Campanule ou Carillon, Némuphar ou Lune d'eau, Liseron ou Campanelle, Aconit napel ou Casque bleu, Boursé à Pasteur, Ellébore ou Rose de Noël, Muguet de mai ou Lys des vallées, Sourcil de Vénus, Joubarbe (Barbe de Jupiter), et tant d'autres, à toutes ces dénominations dont le peuple, éclairé par le bon sens, guidé par la sensibilité, salue le peuple des fleurs, n'est-il pas vrai que celles-ci répondent aussitôt en surgissant devant la mémoire dans leur grâce originale et piquante ?

Edouard Ned ne s'est pas contenté de cette observation élémentaire, il a confronté les noms français avec les vocables correspondants flamands, allemands, anglais, italiens, espagnols, et, frappé de leur similitude ou de leur équivalence, il a dégagé cette loi du folklore : produits spontanés de l'imagination populaire, partout jaillissant de la même source, les noms familiers des plantes se retrouvent les mêmes chez beaucoup de peuples, dans un grand nombre d'idiomes. Phénomène de naissance simultanée, *synchronisme*, dit l'auteur, je dirais plutôt *syngénèse*, au risque de déflorer ces charmants aperçus par un terme bien lourd et d'ailleurs détourné de son acception ordinaire.

Je me hâte d'ajouter que ces pages n'empruntent rien à l'allure de la dissertation froide et académique, elles sont vivantes comme une causerie, émaillées de réflexions spirituelles, enjolivées parfois de paysages à l'emporte-pièce, animées même d'un souffle poétique. L'auteur les place sous l'autorité d'un personnage extraordinairement intéressant, le héros du livre qui l'illumine de son sourire et l'égaye de son originalité : l'abbé Tock surnommé Fleur, à cause de sa toquée. Professeur de mathématiques et de sciences dans le collège luxembour-

geois qui eût l'honneur de former Edouard Ned, l'abbé Fleur, botaniste passionné, enamouré, doublé d'un philosophe-poète, initia son élève au mystère des dichotomies, dirigea ses premiers pas dans le monde luxuriant des plantes et ouvrit devant sa jeune intelligence les vastes horizons de la nature. Il observait la création avec les yeux savants de l'investigateur, il l'aimait avec la pieuse tendresse d'un François d'Assise. Simple et candide comme l'homme perdu dans ses rêves et dans ses livres, mais maladroit à trouver l'anse par laquelle il faut saisir les hommes et les choses pour réussir sur cette planète, incompris de ses supérieurs, malchanceux, il fut consolé de toutes ses disgrâces par le commerce assidu des fleurs qui lui restèrent fidèles jusqu'au bout. L'abbé Fleur qui n'avait vécu que pour Dieu et pour elles, acheva de vivre parmi les fleurs dans cet ermitage tout fleuri de Salzennes qui nous est délicieusement décrit.

De cette figure attachante pour qui pénétrait jusqu'à l'homme, Edouard Ned s'est épris au point de lui sacrifier, peut-être avec une sévérité outrée, les autres maîtres qui parurent à sa jeunesse et demeurent dans son souvenir rigides pédagogues de l'époque glaciaire, momifiés par la routine. Oh ! l'ingrat qui doit à cette rude école son purisme intransigeant d'inexorable grammairien !

\* \* \*

C'est le philologue qui, dans la deuxième partie, relaye le botaniste amateur. Socrate avait son démon. Edouard Ned, qui ne déteste pas de socratiser à ses heures — rappelez-vous *Les idées de M. Goedzak, philosophe bruxellois* — est possédé du démon de la philologie. Il lui doit d'intéressantes inspirations, des notations rares, de suggestifs rapprochements. L'idée lui est venue d'étudier les mots dans leurs ascendances, d'en remonter l'arbre généalogique, et il a fait d'heureuses trouvailles qu'il nous communique en quelques pages d'érudition discrète, sobre, souriante et anecdotique, où par ailleurs ce maître du bien-dire ne manque pas l'occasion de donner des étrivières aux Belges mal parlants.

En compagnie d'un guide si averti et qui parle un français de si bon aloi, simple et châtié, élégant et naturel, c'est plaisir de voir comme la langue se forme et s'enrichit et de se rendre compte des sources d'enrichissement.

Quel opulent butin de termes, locutions, métaphores, ramassé dans la carnassière des Nemrods ! Que de finesses de langage tirées de la casserole des maîtres queux et de la poêle des cordons bleus ! Que d'emprunts faits par le lexique à la science revêche des nombres et des  $x$  ! La littérature tributaire de la cynégétique, de la gastronomie et de la mathématique : l'eussiez-vous soupçonné ? Serez-vous moins surpris de tout le luxe d'expressions figurées ou curieuses dont l'art de la toilette a paré notre indigence verbale ?

Par contre, vous ne vous étonnerez guère des noms d'oiseaux que l'ornithologie fait pleuvoir en cascades d'injures, ni de l'argot sportif importé d'Angleterre, composé pour bonne part de termes originaires français, mais travestis à l'anglaise, ni des multiples formules que les modes de locomotion des âges divers ont mises en circulation et dont plusieurs survivront longtemps aux manières de voyager, depuis longtemps désuètes, qui les avaient introduites. On dira toujours : *faire diligence et courir la poste*. Et vous trouverez piquant, sans en

être autrement frappé, que dans les vocables germaniques francisés, tels que *bière, chope, trinquer*, etc. la beuverie coule à plein bords pour arroser la *choucroute*.

C'est par une grave observation que doit se clore cette énumération plutôt plaisante. La Bible si familière à nos pères a versé dans l'usage un torrent de mots, tournures, images, comparaisons, proverbes, sentences, et il suffit de parcourir avec Edouard Ned la Passion du Christ pour retrouver la profonde, l'indélébile empreinte laissée dans la langue et le style par la lecture de l'Évangile, et cela jusque dans le parler des pirates incroyants.

Les dernières pages du précieux petit livre que nous analysons à grands traits plaident en faveur de la connaissance scientifique du français, en défendant avec habileté sa syntaxe, ce maquis où l'auteur porte quelques coups de hache pour en éclaircir les fourrés, en recommandant l'étude des dialectes romans d'où le français est issu, en prônant la grammaire dont nul ne peut se passer.

Edouard Ned est un Vaugelas, amoureux de la pureté de la langue, un fin lettré qui mène campagne dans *La Jeunesse* avec le R. P. Deharveng pour refouler l'envahissement des belgicisms, et qui, fournissant de beaux modèles, s'honore de joindre l'exemple aux préceptes. Le français en Belgique ! Comme il est menacé par l'improvisation du journalisme voué à l'incorrection, par la barbarie du jargon parlementaire, par la corruption des patois, par notre prétentieuse ignorance ! Il faut savoir gré à ces censeurs impitoyables qui veillent sur notre parler national et s'efforcent de l'épurer. Il est commode de regimber contre leur fêrule, de renâcler à leurs leçons. N'est-il pas plus sage de nous corriger ?

J. SCHYRGENS.

Une erreur de mise en pages, l'intervention de deux placards, a malheureusement défigurés l'article de M. Schyrgens, sur le *III<sup>me</sup> Salon d'art religieux moderne*, paru dans notre dernier numéro.

Pour ceux de nos lecteurs qui n'auraient pas rectifié d'eux-mêmes, nous ferons remarquer qu'à la page 15, première colonne, il faut après la 30<sup>me</sup> ligne, continuer à la colonne suivante la 3<sup>me</sup> ligne, lire jusqu'à la 46<sup>me</sup> ligne qui finit par les mots *des deux saintes*, puis reprendre à la première colonne, ligne 31<sup>me</sup> (*femmes qui...*), jusqu'à la deuxième ligne de la deuxième colonne pour finir l'article plus bas à la 47<sup>me</sup> ligne (*conclure l'alliance...*).

### La crise de la natalité

Voici le texte des résolutions adoptées au Congrès de Marseille :

*Section de législation.* — Pour la réforme de la loi du divorce ; rendre le divorce impossible après deux ans de mariage ; interdire le remariage de l'époux adultère et de son complice ; interdiction du remariage aux divorcés ; peine de trois mois de prison au moins contre l'époux qui a donné lieu au divorce.

*Section d'économie et propagande.* — Contrôle et réglementation de l'immigration ; prime de la natalité obligatoire ; protection de la famille nombreuse en France et aux colonies ; développement de l'enseignement du français à l'étranger par les lettres et les œuvres confessionnelles ; énergique répression de l'avortement.

*Section d'hygiène.* — Obligation d'une instruction générale sérieuse pour l'inscription aux études de sage-femme ; organisation de crèches pour enfants débiles ; encouragements aux mutualités maternelles ; inspection médicale sérieuse des écoles ; répression impitoyable de la fraude du lait ; interdiction de la vente des instruments anticonceptionnels.

*Section de l'agriculture.* — Le Congrès attire l'attention des pouvoirs publics et des milieux industriels et commerciaux sur la perspective angoissante que font entrevoir la désertion progressive et surtout la dénatalité croissante des campagnes ; il les invite à s'informer de façon méthodique et scientifique, des conditions de la vie rurale et leur demande de faire aboutir toutes mesures susceptibles d'arrêter le mouvement de raréfaction des populations paysannes et propres à amener l'accroissement de la natalité dans les milieux ruraux.

\* \* \*

Du Marquis de Roux, ces lignes si vraies sur « la Fécondité et le Bonheur » :

Les meilleures choses risquent d'aller contre leur but. C'est ainsi que, pour soutenir les revendications des familles nombreuses, on pousse au noir le tableau de leur situation et on accrédite l'idée que la paternité est une fonction sociale si pénible qu'elle donne droit à des compensations de l'État.

Si cette idée fleurit, tout est perdu, et l'État ne suffira pas aux demandes.

L'argument patriotique ne manquera pas d'être retourné aussi : plus on démontrera que le dépeuplement appelle l'invasion, plus l'égoïsme répondra que les enfants ne sont demandés que pour faire de la chair à canon, et, quand les antiléricains repentis, comme Gustave Hervé, réclameront qu'on respecte dans la foi religieuse la source essentielle de la fécondité d'une race beaucoup ricaneront et verront dans les définitions du devoir qu'enseigne le christianisme une des formes de l'éternelle servitude.

Ce n'est pas qu'il faille ne pas encourager les familles nombreuses, ne pas faire appel au patriotisme ou taire que, sans la Foi, les peuples s'abîment dans la stérilité. Mais, la première vérité à restaurer, c'est que normalement, une famille, et une famille nombreuse, est la meilleure chance de bonheur, la meilleure assurance contre les rigueurs du destin. Que l'on interroge les parents qui ont élevé, même péniblement, une nombreuse famille et que l'on compare leur sort à la solitude désespérée de ceux qui ont vu disparaître le fils qu'ils avaient voulu unique.

De grâce, qu'on ne prêche pas la fécondité comme un sacrifice. Elle demande des sacrifices, ce qui est tout autre chose et suffit à rendre indispensable la discipline religieuse mais elle est la grande bénédiction humaine, et c'est la pire corruption d'une civilisation de faire que cette vérité essentielle cesse fréquemment d'être vraie.

Cela se fait de deux façons. Ce n'est pas une joie pour les parents d'avoir des fils nombreux, quand ceux-ci les méprisent, les déclament, d'un mort tourment mal, et, pour les enfants eux-mêmes, le bienfait d'appartenir à une famille nombreuse n'est sensible qu'autant que celle-ci demeure unie. Or, l'union et toutes les vertus domestiques dépendent essentiellement de la constitution de la famille : tout ce qui l'affaiblit la stérilise.

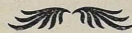
D'autre part, une civilisation individualiste est tout organisée comme si les familles nombreuses n'existaient pas ; elle calcule les salaires et construit les maisons à la mesure de ménages sans enfants : elle fait dès lors aux foyers peuplés des conditions intolérables.

Réagir contre ces abus est une tâche sociale toute différente que de soulager une misère qui serait naturelle et inévitable.

Le spectacle de la gêne ou de la prospérité des familles nombreuses décourage ou encourage plus que tout discours la fécondité. En faisant tout le possible pour les aider, soyons bien persuadés que nous ne faisons, dans un temps difficile, que travailler à restaurer l'ordre divin du monde.



*Les abonnements commencent à courir, à partir du numéro qui suit la réception de la demande d'abonnement. Les nouveaux abonnés peuvent, s'ils le désirent, recevoir les numéros antérieurs à la date de leur abonnement.*



## FRANCE

## Les élections de 1924

De Georges Valois dans l'« Action Française » :

Car voilà le problème : tout sera-t-il remis en question, travail intérieur de reconstruction, paiement de l'Allemagne, assainissement financier du pays, par suite d'élections dont le résultat lancerait la France dans une politique socialiste au bout de laquelle il y a les soviets? Personne n'ignore que, dans tous les pays, en Russie, en Hongrie, en Italie, l'arrivée des communistes au pouvoir ou sur les marches du pouvoir a été le résultat des faiblesses et des trahisons des politiciens dits de gauche. Toute politique de gauche signifie aujourd'hui, à bref délai, politique socialiste et communiste, qui, à son tour, signifie : arrêt des usines, des transports, ruine, famine, peste et choléra. Or, il est annoncé, dans toute la France, que les élections se feront à gauche. C'est pourquoi les élections, qui ne passionnent pas les producteurs en temps normal, deviennent une question grave.

C'est le moment de faire une reconnaissance bien poussée : ce péril invisible, indéterminé, qui doit surgir des élections, ne nous vient pas des nues. S'il existe, c'est qu'il est voulu par un ennemi. Cet ennemi, où est-il ? Si nous cherchions à le découvrir ?

Et d'abord, comment se fait-il que les Français sont en majorité convaincus que les élections se feront vers la gauche ? C'est une vue contraire aux résultats des observations faites depuis quatre ans. Il est en effet évident que la France ne se laisse plus du tout pénétrer par l'esprit révolutionnaire ; elle le rejette ; elle est en réaction, non point violente, mais vigoureuse et tenace contre toute forme d'esprit révolutionnaire. Ce qui est connu de tout le monde. Comment donc une France qui est, dans son ensemble, poyncariste, pourrait-elle devenir radicale et socialiste devant les urnes ? Tout indique au contraire que les élections, conformes à l'esprit manifesté par le pays, devraient être nationales, et même de droite. L'opinion actuellement répandue est donc une opinion truquée, fabriquée par ceux-là mêmes qui préparent des élections de gauche. Premier point.

Toutefois, à l'appui de cette opinion que nous considérons comme truquée, vient le raisonnement suivant :

Il est évident, et démontré par les élections générales et partielles, qu'un nombre croissant de Français se désintéressent de plus en plus des élections. Les Français qui s'abstiennent de voter, ce sont précisément les bons Français qui travaillent, ou qui, le travail fini, font du sport, ou vivent en famille et regardent la politique des politiciens comme le dernier des métiers ; c'est aussi les conservateurs, et même de bons libéraux qui ont perdu tout espoir de faire de bonnes élections.

Comme votants déterminés et résolus, il ne reste donc qu'un nombre assez peu important de républicains patriotes doctrinaires, la masse des radicaux à qui le pouvoir vaut des avantages de toute nature, et les socialistes pour qui les élections sont le commencement du pillage.

Ainsi, la majorité des Français serait en mesure de faire de bonnes élections, mais la majorité des votants en fera de mauvaises, et comme il n'y a aucune raison de penser que l'on convaincra ceux qui s'abstiennent que, cette fois, il ne faut pas s'abstenir parce que les élections seront mirobolantes, il y a tout à parier pour des élections de gauche.

C'est un raisonnement qui tient et qui, logiquement, ne peut être détruit. Mais...

Mais chacun sait que les élections sont ce qu'on veut qu'elles soient, c'est-à-dire qu'elles sont ce que ceux qui ont le pouvoir de les faire veulent qu'elles soient.

Ces élections, que la logique électorale porte vers la gauche, elles pourraient parfaitement être du centre, ou de droite, si les fabricants le voulaient.

Or, qui fabrique les élections ?

Les préfets.

Mais qui les fabrique au-dessus des préfets ?

La Finance.

Il n'y a pas d'élections possibles sans caisse électorale. Les caisses électorales des grands partis sont garnies, d'une part par les cartels industriels, d'autre part par les grands financiers. Les élections ne se

font pas autrement, et ne peuvent se faire autrement. Leur caractère général est déterminé à l'avance par les gens qui remplissent les caisses ou par ceux qui les tiennent. Naturellement, il y a quelques surprises, et quelques élections qui échappent au contrôle de ces messieurs. Mais le résultat d'ensemble est prévu par eux.

On peut donc dire que, si des élections de gauche ont lieu, c'est parce qu'elles auront été voulues par la Finance. Évidemment l'or de Moscou y contribuera, mais accessoirement, et pour des résultats partiels.

Les indications que l'on possède à cet égard dès aujourd'hui sont très caractéristiques.

L'Union des intérêts économiques, que dirige M. Billiet, et qui tient les caisses garnies par un certain nombre de groupements industriels et commerciaux, demeure très hésitante. Elle allait carrément à gauche, il y a quelques mois. Les alliances des radicaux avec la coalition communiste-défaitiste, l'ont amenée à freiner et à modifier ses plans. Il semble qu'elle ne sache pas très nettement ce qu'elle fera aujourd'hui.

Au contraire, les caisses garnies par une certaine finance alimentent notoirement, largement, la politique dite de gauche. On n'ignore pas que les groupes pour qui il n'y a pas d'ennemis à gauche sont appuyés et l'on pourrait dire contrôlés par un groupe financier qui a à sa tête un des plus puissants financiers de Paris.

Cette reconnaissance étant faite (elle sera complétée par la description des personnalités et de leurs moyens d'action), on est en mesure de dire à la France qui travaille, à l'ensemble des producteurs : Oui, des élections de gauche sont en préparation, parce qu'elles sont voulues par une finance, qui est vraiment internationale et qui les veut ainsi pour avoir les moyens de vous dépouiller.



*Le Cercle Saint Jean de Capistran, annonce pour le mercredi 17 octobre, à 8 h., Salle Coloniale, 34, rue de Stassart, Bruxelles, une conférence du Vicomte Ch. du Bus de Warnaffe, sur : Les jeunes filles américaines.*



On s'abonne

à

La revue catholique  
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs



Etablissements Fr. CEUTERICK, rue Vital Decoster, 60, Louvain.

## Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

*Comptes de Chèques et de Quinzaine.*

*Dépôts de Titres et de Valeurs.*

*Lettres de Crédit.*

*Prêts sur Titres.*

*Coffres-Forts.*

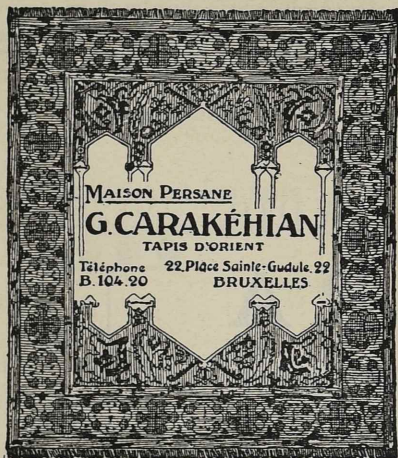
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



## L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et**

**les accidents**

**de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

**10, rue de la Bourse, 10**

Directeur : N. DIERCXSSENS

**A la Grande Fabrique**

**E. Esders**

**26, rue de la Vierge Noire. 26**

**Bruxelles**

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

**Vêtements pour hommes, dames et enfants**

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.  
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.  
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



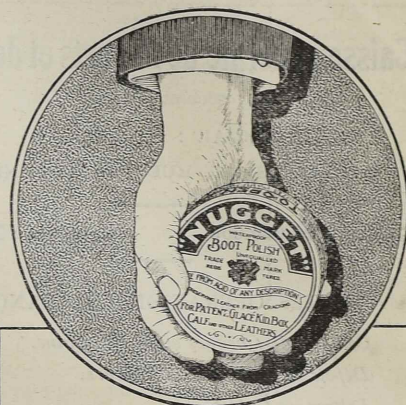
La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

**C<sup>ie</sup> française du Gramophone**  
BRUXELLES  
171, Boul. Maurice Lemonnier  
65, rue de l'Écuyer  
42, Place de Meir. — Anvers



Un "tiens" vaut mieux que deux "tu l'auras"  
**"NUGGET"** est sûr  
l'autre ne l'est pas

Typographie — Lithographie

FABRIQUE DE REGISTRES

Articles de Bureau

**VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur**  
Maison fondée en 1733

**François VANNES** Successeur

13, rue de la Colline, Bruxelles Tél. 227.64

USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Papeterie — Maroquinerie

COPIE-LETTRES

Chapelets — Livres de prières

*Une visite s'impose*

A partir du 15 OCTOBRE à

LA MAISON DU TAPIS  
**BENEZRA**

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

A DES PRIX BATTANT  
TOUS LES RECORDS  
DE LA BAISSE

VENDRA  
**TOUS SES TAPIS**

LES PRIX SERONT  
ANNONCÉS ET AFFICHÉS  
AVANT LA MISE EN VENTE